



Communication des pièces du dossier de la partie adverse

Par sophia

bonjour,

Mon père a porté plainte contre son employeur auprès des prud'hommes. Après le premier jugement, son avocat, à sa demande, a fait appel.

Dans l'attente du deuxième jugement, Il a demandé à son avocat de lui communiquer les pièces du dossier de la partie adverse.

Ce dernier refuse et ne lui a pas non plus remis copie de la décision de justice du premier jugement. Que peut-il faire ?

merci

Par sophia

je suis en attente de vos éclaircissements Merci

Par sophia

vous ne voulez pas me répondre parce que vous ne savez pas ou parce que vous n'appréciez pas que je remette une question le professionnalisme d'un de vos confrères

Par yapasdequoi

Bonjour,

Avez-vous lu cette page ?

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14724]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14724
[/url]

Par sophia

j'aimerais savoir si mon père est il en droit de demander à son avocat de lui communiquer les pièces de la partie adverse.

Par yapasdequoi

On a toujours le droit de demander... Mais l'avocat a peut être de bonnes raisons de ne pas répondre. Il faut lui poser la question.

Et sans connaître l'historique des relations entre votre père et son avocat, on ne peut rien deviner.